



## **AVIS DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 604-2022**

**Règlement décrétant les taux de taxation applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2023**

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 604-2022, règlement décrétant les taux de taxation applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2023.

Ledit règlement 604-2022 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGTIÈME jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.**

---

Directeur général et greffier-trésorier  
M. Pascal Blais, MAP